

PRIMVAIR Élevage

Conditions : le demandeur devra justifier du non renouvellement et présenter les preuves des fonctionnalités améliorantes du matériel pour être éligible un matériel doit représenter un investissement minimal de 500 " et pouvoir être détenu sur l'exploitation pendant une durée minimal de 5 ans

Ce volet s'adresse aux Elevage bovins, ovins, caprins des filières lait et viande, ainsi que les volailles sous signe de qualité.

Objectifs	liste des investissements
Modernisation des bâtiments	Bâtiment d'élevage et annexes
	construction, aménagement ou rénovation de bâtiment d'élevage (terrassment, divers réseaux, ossature, charpente, toiture, bardage), aménagements et équipements fixes intérieurs (électricité, abreuvoirs,)
	les aires d'attentes et d'exercice pour les animaux
	Les équipements visant à l'amélioration des conditions sanitaires d'élevage et de surveillance (filets brise-vent, aération, ventilation)
Autres constructions	<u>Les locaux sanitaires et leurs équipements</u> : aire d'isolement, local de quarantaine, de contention, armoire ou local de stockage des médicaments vétérinaires, pédiluves ou équipements destinés à réduire les risques de contamination - <u>les locaux de traite et de stockage du lait et leurs équipements</u> - <u>les aménagements des abords des bâtiments</u> : voirie, quai, accès véhicules et insertion paysagère
Amélioration des conditions de travail et du bien être animal	le matériel de contention, de tri, de pesée, les barrières, les cornadis, les logettes et les équipements de distribution de l'alimentation
	les robots de traite
	tout matériel d'élevage de précision (capteurs, TIC, logiciel de gestion de troupeau, télésurveillance, ...) et tous dispositifs d'automatisation
Amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages	les constructions et équipements de stockage de fourrage : silos à grains et à fourrage, tunnels à fourrages, installation de séchage en grange
	le matériel de préparation des aliments à la ferme
	le matériel de stockage (grains et aliments)
	les aménagements extérieurs pour le pâturage (abreuvoirs, clôture, nourrisseurs, ...)
	Le matériel de récolte et fénaison (en cas de modification du système de production)
	Les logiciels de saisie de données